

---

## Document administratif.

**Numéro d'inventaire** : 1979.22390

**Auteur(s)** : Georges Cuvier

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : non renseigné (Paris)

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1816

**Description** : Papier filigrané. Document administratif à en-tête imprimé. Date et signature autographes.

**Mesures** : hauteur : 292 mm ; largeur : 207 mm

**Notes** : Document émanant de la Commission de l'Instruction publique, 1ère division, bureau des Lycées. On envoie au préfet du département du Rhône un extrait du procès-verbal de la séance au cours de laquelle un élève boursier de la ville de Lyon a été nommé au Collège royal de Besançon. L'acte doit en effet être enregistré par le conseil municipal de la ville d'origine de l'élève. Le document porte la date du 31 décembre 1816, et un accusé de réception du 13 janvier 1817.

**Mots-clés** : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

**Filière** : non précisée

**Niveau** : non précisée

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

1.<sup>re</sup> DIVISION.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BUREAU  
DES LYCÉES.

Au départ, N.<sup>o</sup> 16.

Paris, le 31 Décembre 1814

13. Janv. 1817

accusé réception  
du. adressé au Maire de Lyon  
au Préfet

MONSIEUR LE PRÉFET, j'ai l'honneur de vous adresser  
l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission, dans  
laquelle un Elève Boursier a été nommé  
au Collège royal de Stasbourg pour la ville  
de Lyon.

Je vous prie de communiquer cet acte à M. le Maire  
de cette ville.

Aux termes du décret du 2 mai 1811, cet arrêté doit être  
inscrit sur le registre des délibérations du Conseil municipal de  
chaque commune.

Veillez bien aussi accuser réception du présent envoi.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de  
ma haute considération.

pour Le Président,

*G. Duran*

Installation



M<sup>re</sup> le Préfet du Dép<sup>t</sup> de Rhône, &c. à Lyon

